

Paris, le 10/12/2025

FEPEM

Madame la Présidente,

Le groupe d'experts sur le SMIC vient de préconiser une augmentation de 1,4% du salaire minimum interprofessionnel de croissance au 1^{er} janvier 2026.

Sans surprise, aucun coup de pouce n'est envisagé comme depuis près de 20 ans et nous ne nous faisons guère d'illusions sur le contrepied que le gouvernement pourrait prendre sur cette recommandation.

Néanmoins, notre organisation œuvre à ce que les minima conventionnels ne soit pas le reflet des décisions politiques.

A ce titre, notre secteur est plutôt performant puisque nos minima garantissent aujourd'hui qu'aucun niveau de la grille de classifications ne se trouve en dessous du SMIC lorsque ce dernier augmente.

C'est dans cet esprit que Je vous demande de bien vouloir ouvrir une négociation salariale pour faire en sorte que nos minima évoluent rapidement.

Nous attirons particulièrement votre attention sur la situation des assistants maternels dont le minima conventionnel est largement déconnecté des taux horaires réellement pratiqués.

La réforme des conditions d'attribution du CMG doit nous amener à augmenter ce minima pour qu'il constitue une véritable protection pour les salariés concernés.

Je vous remercie par avance et vous prie, Madame la Présidente, d'agréer l'expression de mes salutations syndicales.

Pour la fédération CGT
Commerce et Services
Stéphane FUSTEC
Conseiller fédéral